

SPORT ET FÉMINISATION

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cnosf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



BANQUE des
TERRITOIRES



BANQUE des
TERRITOIRES



RÉGIONS
DE FRANCE



Contexte générale



La place des femmes dans le sport, qu'il s'agisse d'emploi, de formation, de pratique ou de gouvernance, reste aujourd'hui marquée par de fortes disparités. Si la féminisation progresse sur certains aspects, comme le nombre de salariées dans les structures sportives ou la part des femmes parmi les pratiquantes régulières, d'importants écarts demeurent, notamment dans les postes à responsabilités, l'encadrement ou encore l'accès à certains équipements.

Face à ce constat, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ont engagé ces dernières années des actions concrètes : loi imposant la parité dans les instances dirigeantes, programmes d'accompagnement à la prise de fonction, soutien financier accru aux projets en faveur des femmes, etc. Ce mouvement de fond vise à faire évoluer durablement la culture du sport vers plus d'égalité et de mixité. Cette fiche propose un tour d'horizon des données, des évolutions en cours et des initiatives mises en place pour accélérer cette transformation.

Féminisation et mixité dans l'emploi et la formation

La féminisation des effectifs dans la branche sport

Le rapport Emploi-Formation 2024 publié par le COSMOS permet de prendre connaissance des effectifs employés dans le sport et de leur genre. Durant l'année 2023, **le nombre de personnes salariées dans une structure de la branche sport était estimé à 196 500 au total**. Ce chiffre a largement évolué entre 2014 et 2023 car les chiffres initiaux s'approchaient de 138 400 soit une **augmentation de 42% en 9 ans**.

Rapporté à la part des femmes salariées dans la branche, le taux connaît une légère baisse de 1,5%. Cependant ce chiffre n'est pas à considérer comme une baisse en valeur absolue. En effet, le nombre total de femmes salariées est passée de **39 200 à 55 000** entre les deux dates choisies. On remarque malgré tout des **difficultés pour attirer un public féminin vers les métiers de la branche**. Pour l'année 2023, les femmes ne représentaient que 34% des entrantes dans le secteur.

La répartition par classification demeure relativement équilibrée jusqu'aux deux groupes les plus élevés (cadres) : ceci impacte directement les écarts de rémunération. En 2023, l'écart constaté sur la rémunération annuelle brute, primes incluses, s'élève à 2 122 €, soit un **différentiel de 7% en défaveur des femmes**. Une fois les effets de structure (âge, ancienneté, position dans la classification, etc.) neutralisés, l'écart ajusté reste significatif, atteignant 1 400 €, soit 4,5%.

Pour pallier ces écarts, des structures sportives ont par exemple nommé un.e référent.e féminisation. La nomination d'une personne référente à ce sujet s'accompagne d'actions mises en place dans la structure, en l'occurrence sur les enjeux de féminisation : la majorité des initiatives de féminisation (56%) se concentre sur le développement des pratiques. Les autres actions restent plus limitées : 16% portent sur la gouvernance, 9% sur la communication et la médiation et 9% sur la formation.

Rapport Emploi-Formation de la branche du Sport - Edition 2024 - COSMOS



La part des étudiantes dans les filières sportives

La part d'étudiantes dans les filières de formation sportives reste relativement stable, sans progresser vers la parité :

- La proportion de femmes inscrites dans une formation universitaire STAPS varie selon les années, mais dépasse rarement 40% : 38% de femmes dans la filière en 2017, 41% en 2020 et 30% en 2022.
- En 2023, seuls 29% des diplômés du BPJEPS (diplôme pour devenir éducateur sportif) étaient des femmes.
- En 2024, 34% des certifiés d'un CQP de la branche Sport étaient des femmes.

Rapport Emploi-Formation de la branche du Sport - Edition 2024 - COSMOS



Féminisation et mixité dans la pratique sportive

Evolutions récentes

Historiquement inférieure à la pratique masculine, la pratique féminine, y compris occasionnelle, **a connu une forte hausse entre 2018 et 2022 (+7 pts)**. Depuis 2023, la pratique féminine régulière est en légère baisse et se stabilise mi-2024 à un niveau qui reste néanmoins plus élevé qu'avant la crise sanitaire (56 %). Dans le même temps, entre mi-2023 et mi-2024, la pratique régulière des hommes diminue de 3 points et s'établit à 60 %. Ainsi l'écart entre hommes et femmes parmi les pratiquants réguliers s'amenuise à nouveau, **passant de 8 points en 2023 à 4 points mi-2024, soit un niveau qui se rapproche de celui observé en 2018 (6 pts)**.

Les pratiques sportives en France en 2024 avant les Jeux de Paris INJEP



Facteurs et décrochages

D'après le Centre Hubertine Auclert (CHA), seules 16 % des filles de 15-17 ans (contre 40 % des garçons du même âge) atteignent les recommandations d'activité physique, soit au moins 60 minutes par jour.

Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Il s'agit d'un moment où le sport se pratique moins ou plus en mixité, or il y a beaucoup moins d'équipes féminines que masculines et les équipements sportifs publics sont majoritairement utilisés par les garçons : 95% des city stades sont occupés par des hommes (CHA). Le sujet des menstruations peut également être un facteur explicatif :

- 1 joueuse sur 3 est stressée quand elle va à l'entraînement pendant ses règles
- Près de 40% des joueuses ont dû manquer un match à cause de leurs règles
- 1 joueuse sur 3 a ressenti de l'appréhension au moment de ses premières règles
- Plus de la moitié des joueuses se sentent ralenties dans leur progression sportive à cause de leurs règles
- Près d'1 joueuse sur 2 ne se sent pas à l'aise de parler de ses règles dans son club

Règles et sport : Carton rouge sur les tabous - Règles Élémentaires x La fondation Football - 2024



Un accompagnement renforcé des sportives de haut-niveau

Le ministère soutient activement les sportives professionnelles, notamment sur les questions de maternité et de parentalité. Parmi les mesures clés annoncées en 2025 :

- Ouverture de la crèche de l'INSEP aux bébés dès 10 semaines.
- 12 mois de salaire garantis en congé maternité dans le handball et le basket, grâce à des accords sectoriels.
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement à la maternité pour informer et soutenir les sportives de haut niveau.
- Prolongation de deux ans de l'inscription sur les listes de haut niveau en cas de grossesse, une mesure également appliquée aux arbitres et juges de haut niveau.
- Aides personnalisées attribuées par l'ANS.

En 2024, la part des femmes inscrites sur les listes de haut niveau a atteint 42 %, contre 39 % en 2021. Par ailleurs, elles bénéficient désormais de 42,5 % de l'enveloppe d'aides personnalisées destinées aux athlètes.

<https://www.sports.gouv.fr/le-sport-feminin-gagne-du-terrain-3262>



Un accès facilité des femmes à la pratique sportive

Une hausse des financements dédiés

Pour encourager la pratique sportive des femmes et des jeunes filles, le ministère et l'Agence Nationale du Sport (ANS) ont augmenté la part des financements dédiés. En 2024, 12,9 % des crédits PSF étaient destinés à des actions en faveur des femmes. **En 2025, ce taux passe à 20 % pour toutes les fédérations sportives**, marquant une volonté forte d'inclure davantage les femmes dans le paysage sportif.

Le plan « 5 000 équipements Génération 2024 » s'inscrit dans cette dynamique en déployant des infrastructures pensées pour favoriser la pratique féminine : équipements sportifs ouverts aux associations engagées pour le sport féminin via une convention d'animation, matériels sportifs favorisant la mixité dans les cours d'école...

<https://www.sports.gouv.fr/le-sport-feminin-gagne-du-terrain-3262>



Le sport féminin doit être un moteur d'égalité, d'ambition et d'inspiration pour toutes les générations.

Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Féminisation et mixité dans les organes dirigeants

La loi Sport de mars 2022

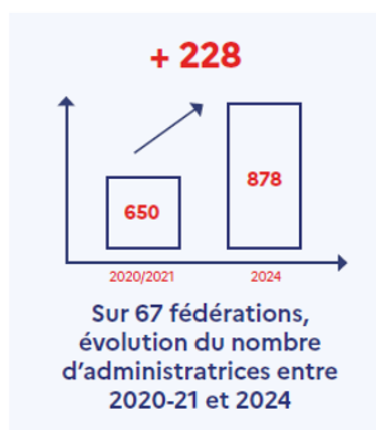
La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France constitue un tournant pour l'égalité femmes-hommes dans les instances de gouvernance sportive. **L'un de ses volets majeurs impose une parité stricte au sein des organes dirigeants des fédérations sportives agréées.** Concrètement, toutes les fédérations doivent respecter la parité dans la composition de leurs **instances dirigeantes nationales dès 2024**, et dans leurs **déclinaisons régionales à partir de 2028**. Cette parité ne se limite pas aux élus traditionnels : elle s'étend également aux représentants des sportifs de haut niveau, qui doivent désormais être intégrés dans les bureaux fédéraux sous la forme de binômes paritaires, c'est-à-dire un homme et une femme pour chaque poste concerné. Cette mesure vise à garantir une représentation équitable des femmes dans toutes les sphères de la décision, y compris celles historiquement occupées quasi exclusivement par des hommes.

L'application de cette loi a des conséquences concrètes. Certaines fédérations, confrontées à l'absence de candidatures féminines ou à l'incapacité de constituer des binômes mixtes pour certains postes, se retrouvent dans l'obligation de laisser temporairement des sièges vacants. Ces situations entraînent parfois des élections partielles pour compléter les instances dirigeantes et se mettre en conformité avec la loi. Cela révèle les limites du vivier de femmes engagées dans les fonctions dirigeantes du sport, souvent lié à un manque de reconnaissance, de formation ou d'accès à ces responsabilités. Pour les fédérations, cette loi représente à la fois une contrainte réglementaire et une opportunité stratégique de transformation : elle incite à développer des politiques volontaristes pour identifier, accompagner et faire émerger des femmes à tous les niveaux de gouvernance, dans une logique de mixité durable.

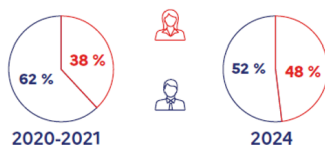
Retex sur les élections fédérales 2024

La part des administratrices dans les instances dirigeantes est passée de 39 % en 2020 à 49 % en 2024.

Parmi les administratrices élues, 54 sont lauréates du programme « Club des 300 », créé et animé par le CNOSF depuis 2 ans. Si le nombre de femmes présidentes est stable, passant de 19 femmes présidentes en 2021 à 20 en 2024, il faut constater une croissance forte (+ 9 points) du nombre de femmes assumant des responsabilités de secrétaire générale (41,1 %) et trésorière générale (35,2 %).



Composition des bureaux exécutifs par genre



Fonction de secrétaire général - répartition par genre



Fonction de trésorier - répartition par genre



Retex sur les élections fédérales 2024 | sports.gouv.fr

Exemples d'initiatives du Mouvement Sportif

Le Club des 300 - CNOSF

L'enquête du CNOSF sur les instances dirigeantes des fédérations en 2021 a révélé que 300 postes supplémentaires devraient être occupés par des femmes pour atteindre la parité, parité rendue obligatoire avec la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Le CNOSF a ainsi pris l'engagement d'identifier, valoriser et accompagner un nombre important de femmes afin qu'elles puissent accéder à des postes à responsabilité.

Ce sont donc deux promotions de 150 réparties en 2 ans avec des lauréates venant de fédérations/ structures différentes et de partout en France, dont l'Outre-Mer qui ont été accompagnées entre 2022 et 2024. Témoinnant du besoin de tels projets, les deux appels à candidatures ont reçu 700 demandes pour 300 places.

Le Club des 300 est un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions dirigeantes avec des sessions d'accompagnement en e-learning et en distanciel, des temps de rassemblement et de mise en réseau. Lors des élections fédérales de 2024, ce sont 4 lauréates du Club des 300 qui ont été élues Présidentes de Fédération, une dizaine Secrétaires Générales et Trésorières, et plus de cinquante lauréates membres des divers bureaux fédéraux.

L'enquête du CNOSF de 2021 montrait qu'il manquait environ 2500 femmes au niveau régional pour atteindre la parité. Or, la loi du 2 mars 2022 oblige également les instances régionales à cette parité dès 2028. Ainsi, le CNOSF va accompagner des fédérations et des CRDTOS à mettre en place à leur échelle le Club des 300 pour multiplier les actions.

<https://cnosf.franceolympique.com/le-club-des-300>

Programme dirigeantes - FF Basketball

Dans le cadre de son plan « Société et Mixités », la Fédération Française de Basketball (FFBB) a lancé en 2021 le programme « Dirigeantes 2024 », visant à renforcer la présence des femmes dans les instances dirigeantes du basketball. Ce programme s'adresse aux femmes élues des ligues régionales et des comités départementaux, qu'elles soient nouvellement élues ou déjà en poste, et qui souhaitent s'affirmer ou prendre davantage de responsabilités. Il propose un accompagnement structuré comprenant des séminaires en présentiel, des sessions de co-développement à distance et un suivi personnalisé tout au long du parcours. Les participantes travaillent sur des thématiques telles que le leadership, la gestion du stress, la confiance en soi et les freins à l'accès aux fonctions électives.

La quatrième promotion du programme, lancée en janvier 2024, se déroulera jusqu'en avril 2025. Elle inclut un séminaire d'ouverture à Paris, trois sessions à distance et un séminaire de clôture également à Paris. Ce programme s'inscrit dans une démarche plus large de la FFBB pour promouvoir la mixité et l'inclusion dans le basketball, en réponse aux obligations légales de parité dans les instances dirigeantes sportives.

<https://www.ffbb.com/actualites/clap-de-fin-pour-la-4e-promotion-du-programme-dirigeantes>

Ensemble pour la parité 2028 – Ligue de Golf Ile-de-France

Dans le cadre de l'initiative « Ensemble pour la parité 2028 », la Ligue de Golf Île-de-France a lancé un appel à candidatures pour le programme « Femmes Dirigeantes ». Ce programme, prévu du 6 mars au 8 décembre 2025, vise à accompagner 50 femmes licenciées dans des clubs, comités départementaux ou régionaux sportifs de la région Île-de-France. Les participantes bénéficieront de modules personnalisés (ressources humaines, gestion financière, aspects juridiques, médias), de séances de développement personnel, d'un mentorat individuel et de temps forts collectifs, favorisant ainsi le partage d'expériences et l'enrichissement de leur parcours de dirigeante.

<https://www.lgpidf.com/fr/actualites/actualites-publiques/appel-a-candidature-pour-le-programme-femmes-dirigeantes/>

Vers une parité en Nouvelle Aquitaine – CROS Nouvelle-Aquitaine

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine s'engage activement depuis 2020 pour promouvoir la parité au sein des instances dirigeantes sportives. Anticipant l'obligation légale de parité fixée à 2028 pour les fédérations régionales, le CROS a mis en place des ateliers « Femmes Dirigeantes » destinés à accompagner et valoriser l'engagement des femmes dans les fonctions de gouvernance.

En 2022, neuf sessions ont réuni 107 participants, dont 83 femmes, avec un taux de fidélisation notable de 45 % parmi elles. Le CROS organise également des rassemblements régionaux, offrant des espaces d'échange et de réflexion sur les stratégies à adopter pour renforcer la présence féminine dans les organes décisionnels du sport régional. Ces initiatives témoignent d'une volonté proactive d'accompagner le mouvement sportif vers une gouvernance plus mixte et inclusive.

<https://cros-nouvelle-aquitaine.org/vers-une-parite-des-instances-dirigeantes-sportives-en-nouvelle-aquitaine/>



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT